



MAIRIE
25 Rue de la Mairie
18120 LURY SUR ARNON

Tél : 02.48.51.71.50
mairie-de-lury@wanadoo.fr
Site Internet : www.lury.fr

MAIRIE DE LURY SUR ARNON
25 rue de la Mairie - 18120 LURY SUR ARNON

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2022**
19h00 à Lury sur Arnon

L'an deux mille vingt-deux, le 17 novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de LURY-SUR-ARNON, convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Chantal CREPAT, Maire de LURY-SUR-ARNON

Présents : Chantal CREPAT, Annick GAUSSET, Angélique LAMY, Sophie VIVIEN, Christophe CHARRIOT, Thierry CHERRIER, Arnaud HEMERET, Bernard MITTON, Jean-François PETIT

Absents ou Excusés : Laëticia FOUSSARD (Pouvoir à Angélique LAMY), Jean-Sylvain GUILLEMAIN (Pouvoir à Arnaud HEMERET), Aude TIVRIER (Pouvoir à Christophe CHARRIOT)

Secrétaire de séance : Bernard MITTON

Ouverture de la séance : 19h00

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le Conseil Municipal convoqué à Lury sur Arnon, s'est tenu le 6 octobre 2022.

Après avoir entendu le Maire rappeler les grandes lignes du dernier conseil municipal, le procès-verbal est approuvé par les membres présents (10 « Pour »).
Jean-Sylvain GUILLEMAIN et Aude TIVRIER étant excusés au conseil municipal du 6 octobre 2022.

2 – PRESENTATION PAR LA SOCIETE EOLIBERTY DE SES CONTRATS DE BORNES ELECTRIQUES

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la société va nous faire une présentation concernant ses contrats relatifs aux « bornes électriques ».

Pas de présentation car le Directeur de la société n'était pas disponible donc ce point est reporté au prochain conseil.

Arrivée de Mme Angélique LAMY à 19h08mn

3 – DELIBERATION PORTANT SUR LE CHOIX DU OU DES PRESTATAIRE(S) RETENU POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CABINET POUR PERMANENCES MEDICALES

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que M. AUPIC Franck, architecte mandaté pour ce projet, n'avait pas tous les documents en sa possession pour pouvoir délibérer sur ce point. Ce point sera donc traité lors d'un prochain conseil municipal.

4 – DELIBERATION PORTANT SUR UNE DEMANDE DE CREANCES IRRECOURVABLES

Le Service de Gestion Comptable de Vierzon informe la Commune de Lury sur Arnon que des créances sont irrécouvrables.

La liste de pièce irrécouvrable, concerne des créances de surendettement/rétablissement personnel pour lesquelles aucune non-valeur n'a été demandée. Le montant global des créances éteintes s'élève à la somme de 526,19 €, liste arrêtée à la date du 1^{er} août 2022 (Référence 1245461434).



Un mandat sera émis respectivement à l'article 6542 « créances éteintes ».

En conséquence, le Conseil Municipal doit statuer sur cette liste de créances.

2022047 – DELIBERATION PORTANT SUR UNE DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 « Pour »)

DECIDE


-  **D'ADMETTRE** en créances éteintes la somme de 526,19 € selon l'état du SGC arrêté à la date du 1^{er} août 2022.
-  **D'AUTORISER** et **CHARGER** Madame le Maire de faire toutes les démarches nécessaires dans les meilleurs délais et l'autorise à signer les documents y afférents.

5 – DELIBERATION PORTANT SUR LA CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A 35/35EME

2022048 – DELIBERATION PORTANT SUR LA CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A 35/35EME

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (9 « Pour » ; 1 « Contre » ; 2 abstentions)

DECIDE :

-  *D'accepter cette création de poste à 35/35^{ème} en contrat de droit commun à durée déterminée de 12 mois à compter du 01/12/2022,*

6 – DELIBERATION PORTANT SUR LE RECRUTEMENT D'UN PEC-CAE POUR LE REMPLACEMENT DE L'AGENT COMMUNAL

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'agent communal, Chantal HADJ MOHAMED, Adjoint technique à 28/35ème va partir en retraite le 31 janvier 2023. Il convient donc de la remplacer à compter de cette date.

2022049 – DELIBERATION PORTANT SUR LE RECRUTEMENT D'UN EMPLOI NON PERMANENT EN CONTRAT AIDE (PEC-CAE)

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 « Pour »)

DECIDE :

- ✚ D'accepter cette création de poste à 28/35^{ème} sur un emploi non permanent en contrat aidé (PEC-CAE) sur 12 mois à compter du 01/02/2023.

7 – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que nous avons reçu une demande de subvention de l'école de Lury pour une animation sur le thème du cirque.

2022050 – DELIBERATION PORTANT SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE DE LURY SUR ARNON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 « Pour »)

DECIDE

- ✚ **D'ATTRIBUER** une subvention de **258,00 €** à l'école pour l'achat de matériel utile à la réalisation du projet de l'année scolaire 2022 sur le thème du cirque,
- ✚ **D'AUTORISER ET CHARGE** Madame le Maire de faire toutes les démarches nécessaires dans les meilleurs délais et l'autorise à signer les documents y afférents.

8 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2021

Monsieur Jean-François PETIT, Président du SIAEP Lury, Chéry, Cerbois a présenté le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2021 aux membres du conseil de la commune de Lury sur Arnon.

Celui-ci est consultable en Mairie et au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable.

9 – QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Installation de la fibre en mairie pour un meilleur service.
- ✚ Pour information acquisition d'un rabet désherbeur pour le cimetière voir plus.
- ✚ Pour information un gain par rapport à l'extinction de l'éclairage public 1 232,00 € au lieu de 1 963,00 € en 2021 sur les factures d'octobre.
- ✚ L'éclairage du Centre socio-culturel sera transformé en LED pour un gain d'énergie suite à rencontre avec le SDE18.

La séance est levée à 21h00

Le Maire, Chantal CREPAT



Le secrétaire de séance, Bernard MITTON

